

Ville de Gisors



Gisors, le 8 avril 2024

Association Transparence Citoyenne
Monsieur Guillaume LEROY
Président de l'Association

Affaires Juridiques

Objet : DEMANDE DE COMMUNICATION
DES NOTES DE FRAIS DU MAIRE JUIN 2020 A MARS 2024

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courriel du 28 mars courant aux fins de communication des notes de frais de déplacement, de restauration et de représentation du Maire de Gisors, de juin 2020 à aujourd'hui.

Tout d'abord, je vous précise que deux maires se sont succédés sur cette période à savoir M. Alexandre RASSAERT, désormais Président du Département de l'Eure, puis Monsieur José CERQUEIRA, à partir de décembre 2022.

Ensuite, j'ai le plaisir de vous informer que ni l'un, ni l'autre n'ont jamais fait de demande de remboursement de frais, et ce, quelle qu'en soit la nature.

En conséquence, je n'ai aucun document administratif à vous communiquer.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Veronique SAUNIER-COCHARD.

Directrice des Affaires Générales

et Juridiques.

MAIRIE de la Ville de Gisors.

